Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260504-D_29AVR26_08-DE

Centre Communal D'Action Sociale
Conseil d'Administration
56700 SAINTE-HELENE
(Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
République Française

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
11	11	11

SÉANCE DU 29 AVRIL 2026

L'An deux mil vingt-six, les vingt-neuf Avril, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAINTE-HELENE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Sainte-Hélène, sous la présidence de Madame Christèle PERREL, Maire et Présidente du CCAS.

Date de la Convocation : 15 Avril 2026

Présents : Madame Christèle PERREL Présidente
Mesdames Gladys LE SAUSSE, Colette FOUILLOUX, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Marie-Pierre LE NEZET, Nadia PICHON, Herveline COUEDO
Messieurs Vincent ROCHE, Philippe DOUSSINEAU, David ROLLAND

Secrétaire de séance : Gladys LE SAUSSE

D_29AVR 2026_8

Objet : **Vote du Budget primitif 2026 du Centre d'Action Sociale de Sainte-Hélène**

Vu le code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2311-1 et L23-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du Budget Primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux budgets CCAS et CIAS

Vu la délibération D_29AVR2026_7 relatives à l'affectation définitive des résultats comptables du budget du CCAS

Considérant Le projet du Budget Primitif de l'exercice 2026 du budget du CCAS, présenté par Madame la présidente, soumis au vote, les missions et projets d'action sociale gérés par le CCAS de Sainte-Hélène,

Les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sainte-Hélène, à l'unanimité des membres présents,

- Approuvent le budget primitif 2026 du CCAS comme suit :

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260504-D_29AVR26_08-DE

	Dépenses	R
Section de Fonctionnement	9208.28	9208.28
Section d'Investissement	4023,96	4023,96
Restes à réaliser reportés		
Solde d'exécution reporté		
TOTAL	13232,24	13232,24

Pour expédition Conforme, le 29 Avril 2026

Présidente du CCAS,
Mme Le Maire, **Christèle PERREL**

MAIRIE DE SAINTE-HELENE (MORBIHAN) 56